

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : GAGNER SUR LES QUESTIONS FÉMINISTES

Alors que les femmes dans le monde entier sont plus que jamais déterminées à défendre leurs droits, la mouvance réactionnaire et masculiniste devient de plus en plus agressive et gagne du terrain. Les élections pros de la Fonction publique doivent être le moment de mettre en avant les revendications féministes pour gagner une égalité réelle pour l'ensemble des agent-es.



11

L'égalité salariale

Alors que la directive européenne sur la transparence salariale tend à s'inscrire dans un travail de comparaison entre les professions à prédominance féminine et masculine avec la notion de travail de valeur égale à travers les critères tels que l'effort de travail, la responsabilité, les conditions de travail, le gouvernement français rechigne à la mettre en œuvre pour complaire au patronat et pour faire des économies d'ampleur dans le budget de l'État. Sous couvert d'attachement à la fonction publique et au respect du Code Général des fonctionnaires comme étant porteur des valeurs d'égalité, il prétend que ces critères de comparaison ne seraient pas nécessaires. Or, les écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique d'État sont de 12,2%.



La FERC CGT revendique que la directive européenne sur la transparence salariale et l'égalité de rémunération soit transposée au plus vite dans le droit français. Pour permettre de réévaluer les métiers à prédominance féminine et la prise en compte d'un indicateur sur le temps partiel n'existant pas pour l'instant dans nos ministères.

Le droit à la santé

La question de la santé entre les femmes et les hommes est aussi inégalitaire (voir p.16). Les problématiques de santé qu'elles peuvent rencontrer tout au long de leur vie comme de leur carrière sont déniées et la pénibilité spécifique des emplois féminins méconnue. Si des voix s'élèvent et commencent à être entendues, qu'une prise de conscience émerge peu à peu et que des droits sont gagnés par nos collègues, le retour de bâton n'est jamais très loin.



La FERC CGT rappelle que le travail doit être adapté à l'humain et pas le contraire et c'est à ce titre qu'elle revendique un congé menstruel ou hormonal accordé aux femmes qui le souhaitent. Elle revendique aussi la suppression des jours de carence et de l'indemnisation à 90% lors des arrêts maladie.

Le droit à un monde sans VSS

Du sexisme « ordinaire » au féminicide en passant par le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles (VSS) forment un continuum qui rythme la vie des femmes. Nos champs professionnels ne sont pas épargnés. Nos employeur-es n'ont toujours pas pris la mesure de l'importance de mettre en place la formation, que ce soit de l'encadrement ou de tous les personnels, les dispositifs de signalement et d'écoute, et les enquêtes dûment menées quand les cas sont signalés.

Le « pas de vague » est encore trop souvent à l'œuvre.



La FERC CGT revendique la mise en place immédiate de mesures ambitieuses pour protéger les victimes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail que ce soit pour les personnels ou les usager-es. Elle exige l'application des lois existantes, un plan d'urgence national, des politiques publiques promouvant la prévention, la protection et la solidarité vis-à-vis des victimes et des co-victimes, et mettant fin à l'impunité des agresseurs avec la mise en place d'une loi-cadre intégrale et les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre (3 milliards d'euros).

ELECTIONS PRO

AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les rémunérations dans la fonction publique sont tellement plombées par le gel quasi continu du point d'indice depuis les années 2000 que même le ministre des Comptes publics a dû le reconnaître : « le tassement des grilles désespère certain·es agent·es qui ne voient plus de progression salariale ».

A lors que le Smic a augmenté de 1,18 % en janvier, puis de 2,41 % en juin du fait de l'inflation, rien n'a été fait pour les fonctionnaires.

En cumulé, c'est un véritable décrochage des salaires dans la fonction publique. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en mai 2017, le manque à gagner est de 327 € par mois pour un·e agent·e de catégorie C, 414 € en catégorie B et 635 € en catégorie A. Depuis 2000, si le point d'indice avait suivi l'inflation, il serait à 6,50 € ; il n'est que de 4,92 €.

Sans parvenir à compenser ce décrochage, la part des primes dans la rémunération a triplé depuis les années quatre-vingt. Mais les primes ne remplaceront jamais le salaire : elles sont opaques, aléatoires, discriminantes, variables, et creusent les écarts entre les femmes et les hommes.



Elles dénaturent les missions de service public en alignant la logique de rémunération sur des critères quantitatifs inspirés du secteur privé. Elles ne sont pas intégrées dans le calcul de la pension, ce qui dégrade considérablement le taux de remplacement à la retraite.

L'argument avancé pour ne pas augmenter le point d'indice est qu'une hausse de 1 % coûterait 2 milliards d'euros de dépenses publiques. Mais, pour cette même augmentation, les recettes progresseraient de 1,2 à 1,4 milliard d'euros, par le biais des cotisations salariales et de l'impôt sur le revenu.

Pour la CGT, le traitement minimum doit être porté à 2 200 euros brut mensuels. L'ensemble des grilles doivent être reconstruites pour permettre un réel déroulement de carrière linéaire, avec un doublement de la rémunération indiciaire.

La valeur du point doit redevenir le socle de la politique salariale, garante de l'unicité de la grille et de l'égalité de traitement. Sa revalorisation bénéficie aussi aux contractuel·les dont la rémunération est indicée et aux retraité·es, en relevant la base de calcul des pensions.

La CGT a fait de la rémunération un axe central de campagne et exige pour toute la fonction publique :

- la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice (10 % minimum) ;
- l'indexation automatique du point d'indice sur les prix ;
- un plan de rattrapage salarial pour compenser les pertes accumulées depuis des années ;
- des actions fortes pour l'égalité professionnelle (salaires, carrières...) ;
- l'abrogation des dispositifs de rémunération au mérite ou à la performance ;
- l'intégration des primes et compléments salariaux dans le traitement indiciaire ;
- une revalorisation spécifique des métiers à prédominance féminine, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du le social.

PRÉCARITÉ DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

23,3 % de l'ensemble des agent-es publics de la Fonction publique assurent des missions essentielles sans garanties d'emploi durables. La précarisation des personnels s'amplifie depuis la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019. Elle contraint bien souvent les collègues à accepter des conditions de travail dégradées, car elle les situe à la portée de pressions hiérarchiques.

Ainsi dans l'Éducation nationale, toutes les catégories de personnels sont concernées : enseignant-es, administratifs, personnels de santé, de labo ou sociaux, CPE, PSYEN, AESH, AED. Historiquement, la CGT Éduc'action revendique la titularisation sans conditions de concours ou de nationalité. En effet, trop de contractuels sont contraint à la précarité par l'absence d'une nationalité de l'UE.

Depuis des années, la CGT et les personnels construisent les mobilisations et les grèves pour obtenir des avancées notables pour les non-titulaires. Pour les AESH, la mobilisation inter-syndicale a permis de gagner : la Cdisation à 3 ans, une grille nationale, le respect des missions, l'application des jours de fractionnement,

Depuis 2 ans, la CGT construit les grèves avec les personnels AEd. Les avancées sont notables. La plupart des rectorats ont désormais adopté un Guide AEd qui constitue une première avancée pour formaliser les droits et missions des AEd et éviter des tâches indues.

Dans plusieurs académies, nous avons gagné une grille de salaire basée sur celle des AESH, le retour de CDD de 2 ou 3 ans, la CDIsation d'AEd malgré un refus initial de leur rectorat...

LA LUTTE PAYE !



Dans l'Enseignement supérieur et la recherche, après la loi de transformation de la Fonction publique, c'est la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) qui a encore augmenté une précarité endémique : il y a officiellement 35% de contractuel-les dans l'ESR. Le manque de postes statutaires et les besoins en enseignement provoquent une augmentation du nombre d'enseignant-es contractuel-les, moins bien payé-es et avec des obligations de service alourdies. L'armée de réserve des vacataires reste quant à elle dans l'extrême précarité : environ 30 000 vacataires enseignent plus de 5 M hTD, soit le service équivalent à 24 300 enseignant-es-chercheur-es, mais... payés sous le SMIC et sans droits sociaux. La mensualisation du salaire des vacataires, pourtant obligatoire, n'est généralement pas mise en place intégralement.

La CGT FERC Sup mène une campagne spécifique visant à combattre la précarité et à améliorer les droits des vacataires et des contractuel-les.



Payé-es à la tâche des mois après le début (ou la fin) de leur travail et souvent sans contrat, des vacataires, accompagnés par le collectif doctorant-es de la FERC, ont décidé d'attaquer les universités au tribunal administratif pour mettre un terme à leurs abus. Les différents syndicats et collectifs locaux se sont alors vite emparés de la méthode, et des réunions d'information puis des actions en justice ont été organisées un peu partout (Grenoble, Nantes, Rennes, Marseille, Lyon, Nanterre, Saclay, Amiens, etc.).

En novembre 2025, le collectif avait récupéré environ 20 000 € de salaires impayés pour des vacataires de plusieurs Universités (Panthéon-Sorbonne, Amiens, Sorbonne Nouvelle, Sorbonne Paris Nord, Paris Cité, Créteil).

L'ACTION COLLECTIVE PAIE !



RÉSORBER LA PRÉCARITÉ,
C'EST RENFORCER
LE SERVICE PUBLIC ET
GARANTIR LA CONTINUITÉ
ET LA QUALITÉ DES MISSIONS
RENDUES À LA POPULATION.



CONTRACTUEL-LE DANS LA FONCTION PUBLIQUE ? VOUS AVEZ DES DROITS ET LA CGT EST LÀ POUR VOUS AIDER.
Rendez-vous sur : soscontractuel-cgt.fr

Scannez, expliquez votre situation, soyez accompagné-e.

ÉLECTIONS

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ ?

Parlons du travail, de la santé au travail à nos collègues à l'approche des élections de décembre ! C'est l'occasion de leur rappeler qu'ils et la CGT sont les expert-es du travail !

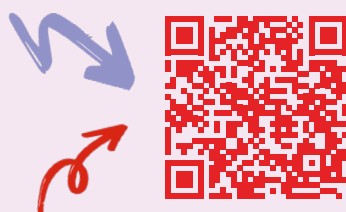
14

Le Lien N°230 - sept. 2026

À la FERC nous défendons le « Travail-Santé » car le travail est au cœur du syndicalisme CGT. C'est d'abord l'organisation et sa nature que nous questionnons avant d'en interroger les effets. Pour nous, le travail, lorsqu'il échappe à la contrainte et à l'asservissement, permet la construction de l'individu, favorise le lien social et développe l'intelligence collective.

La démarche revendicative CGT est construite à partir du travail et nous la faisons vivre dans notre activité syndicale.

Dans nos syndicats et sur nos lieux de travail, les militant-es accompagnent les collègues, interpellent les employeurs, font reconnaître les accidents du travail et les maladies professionnelles, interviennent sur les situations de danger, enquêtent et mettent en cause les organisations du travail lorsqu'elles abîment les travailleur-ses. **Pour mieux agir, nous avons adopté en décembre 2025 les repères revendicatifs travail-santé : parlez-en autour de vous, dans le syndicat et avec les personnels !**



<https://www.ferc-cgt.org/reperes-revendicatifs-travail-sante>

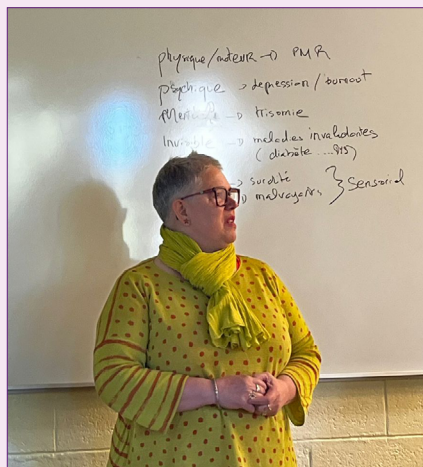
Nous portons la parole des travailleur-ses dans les instances où nous siégeons. Face à des employeur-ses qui demandent aux personnels de s'adapter aux machines, aux objectifs et aux organisations



décidées d'en haut, nous défendons l'inverse : **c'est le travail qui doit être adapté aux êtres humains.**

Nous ne sommes pas dupes de leur langage managérial : RPS, QVT, QVCT, servent à masquer les dysfonctionnements organisationnels. Nous ne nous résignons pas plus aux morts et accidents du travail, qu'aux maladies pros, qu'aux collègues poussé-es vers l'incapacité, qu'aux retraites pour invalidité avec des pensions minorées, sans reclassement. Sur ces questions, **la CGT ne lâche rien.**

L'activité syndicale ne s'improvisant pas, **la FERC forme ses militant-es.** Nos formations Travail-Santé permettent de comprendre le travail réel, de maîtriser nos droits, **défendre les**



collègues contre les mauvaises conditions de travail.

Derrière la santé, il y a toujours la question du travail. Et derrière le travail, une question politique : **qui décide ?**

Les travailleur-ses doivent parler de leur travail, sur leur lieu et leur temps de travail, intervenir sur l'organisation et décider ensemble des moyens de bien faire leur métier.

Nous avons là des arguments à porter auprès de nos collègues.

Voter CGT, c'est renforcer nos syndicats, c'est élire des militant-es, des élu-es et mandaté-es combattifs sur les questions de travail et de santé.

À nous d'en parler autour de nous ! Chaque voix gagnée renforcera notre capacité à accompagner les collègues, à intervenir dans les instances, à contester les choix patronaux et à construire le rapport de force.

Sur le travail et la santé, faisons connaître nos actions.

Et donnons aux collègues de bonnes raisons de voter CGT !

